



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

République démocratique du Congo

Question au Gouvernement n° 764

Texte de la question

## SITUATION AU CONGO

M. le président. La parole est à M. Michel Terrot, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Terrot. Monsieur le ministre des affaires étrangères, les récents événements survenus en République démocratique du Congo replongent l'est de ce pays dans un véritable chaos. Aux portes de Goma, des factions rebelles se sont emparées de nombreux villages, semant la panique et provoquant l'exode massif des populations locales.

Malgré le cessez-le-feu unilatéral proclamé jeudi dernier par les rebelles, la crise humanitaire est catastrophique et la situation militaire demeure très tendue. C'est non seulement l'intégrité territoriale et la stabilité politique de la République démocratique du Congo qui sont menacées, mais aussi l'équilibre régional.

Dans ce chaos, la force de maintien de la paix de l'ONU est remise en cause. Forte de 17 000 hommes, dont 6 000 dans la région, elle constitue pourtant la plus importante mission de maintien de la paix dans le monde. Par deux fois déjà, l'Union européenne était intervenue dans la région pour épauler l'ONU : en 2004, l'opération Artémis avait permis de mettre fin à des massacres et en 2006, l'EUFOR avait ramené le calme dans la capitale. Monsieur le ministre, la situation s'aggrave et le temps presse ! Je salue l'initiative que vous avez prise avec votre homologue britannique de vous rendre dans la région pour rencontrer les acteurs du conflit et je connais votre engagement plein et entier dans ce type de crise. Qu'ont donné ces rencontres ? Quel rôle la France envisage-t-elle de jouer pour parvenir à une résolution rapide de la crise ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. Hélas, la situation réelle est peut-être encore plus dramatique que vous ne l'avez dit. Que faire ? Nous avons essayé, avec les membres de l'Union européenne, de réagir au plus vite. Une réunion du comité politique et de sécurité s'est tenue vendredi matin à Bruxelles.

Il y a dans cette région 17 000 soldats des Nations unies. Est-ce insuffisant ? En tout cas, ils sont certainement mal répartis puisque, comme vous le signalez, ils ne sont que 6 000 au nord-Kivu, et dans la ville de Goma et ses environs, qui sont menacés, ils ne sont que 800.

M. Ban Ki-moon, le secrétaire général des Nations unies, vient de demander ce matin 3 000 hommes de plus. Il ne s'adressait pas à l'Union européenne mais à toutes les nations. Son appel sera-t-il entendu ? Je ne sais pas. Pour l'heure, 40 camps abritent 1 500 000 à 1 600 000 réfugiés, et l'immense majorité de ces camps ne sont pas accessibles à l'aide humanitaire. Il faut donc établir des corridors humanitaires. La MONUC a fait un mouvement protégé vers le camp de Rutshuru, qui était hors d'atteinte et qui a pu recevoir un peu de médicaments et de nourriture.

Sur le fond, nous avons rencontré les présidents à Kinshasa et au Ruanda ainsi que le président de l'Union africaine. Il s'agit d'une affaire africaine, dans laquelle il n'y aura pas de solution militaire. Il faut une solution politique régionale. J'espère que, le 7 novembre, tous les acteurs se retrouveront à Nairobi avec l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne. Nous ferons un bilan et nous verrons si nous devons assurer nous-mêmes certains transports humanitaires ou au moins sécuriser l'aéroport de Goma. Ce sera à l'Europe de répondre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription** : Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 764

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 novembre 2008